



CONFÉRENCE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'AVIATION CIVILE SUR UNE STRATÉGIE MONDIALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION

Montréal, 20 – 22 mars 2006

Thème 2 : Renforcement de la sécurité de l'aviation

Sujet 2.5 Renforcement de la supervision de la sécurité

DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS REGIONALES RELATIVES A LA SECURITE

(Note présentée par les Etats africains)²

SOMMAIRE

Cette note porte sur les initiatives et solutions régionales pour faciliter et renforcer de manière durable les fonctions de supervision de la sécurité.

La suite à donner par la Conférence figure au paragraphe 6.

1. INTRODUCTION

1.1 Les résultats du premier cycle d'audits effectués dans le cadre du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) montrent qu'un certain nombre d'Etats continuent à éprouver des difficultés à mettre en œuvre les normes et pratiques recommandées (SARPS) et à assurer des niveaux adéquats de supervision de la sécurité.

1.2 Même s'ils élaborent des plans d'action correctrice, certains Etats ne possèdent par les ressources humaines, techniques et financières requises pour mettre en œuvre, de manière adéquate, ces plans et les éléments cruciaux du système de supervision de la sécurité.

¹ Versions française et anglaise fournies par les États africains

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Jamahiriya arabe Libyenne, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

1.3 Une analyse détaillée des carences constatées montre parfois qu'une mauvaise compréhension des SARPS et l'absence de pratiques adaptées engendrent des écarts de non-conformité.

1.4 Il est nécessaire que l'OACI mette moins l'accent sur l'élaboration et l'amendement des SARPS et accorde plus d'importance à l'établissement des Eléments indicatifs et des moyens de conformité qui tiennent compte des situations spécifiques des différentes régions.

2. ROLE DES AGENCES SPECIALISEES DANS LES AUDITS DE SECURITE

2.1 Compte tenu des spécificités régionales, des solutions impliquant des Etats dans une région devraient être envisagées pour résoudre les carences en matière de supervision de la sécurité. De plus, les Bureaux régionaux de l'OACI sont plus proches des Etats et ont une meilleure appréciation du niveau des activités de l'aviation de l'Etat et devraient, par conséquent, être davantage associés dans la mise en œuvre des initiatives de renforcement de la sécurité.

2.2 Les organisations régionales spécialisées (CAFAC, ACAC, CLAC, etc.) ne sont pas associées de façon directe à ces activités. Elles ne sont pas invitées non plus à participer à d'autres audits de sécurité. Ceci est de nature à favoriser :

- a) Une mauvaise coordination et communication des informations sur les résultats des audits au niveau régional ;
- b) L'absence ou la limitation au niveau du partage de l'expérience, des leçons apprises, des bonnes pratiques et des solutions retenues pour améliorer le niveau des activités liées à la supervision de la sécurité ;
- c) La duplication des efforts au niveau des programmes liés à la supervision de la sécurité et des opérations d'audits ;
- d) L'absence de suivi et de coordination des plans d'action correctrice à l'échelle régionale ;
- e) Les difficultés de mettre en œuvre les plans d'action correctrice compte tenu du manque de ressources ;
- f) L'absence de coordination inter-régionale et des processus d'harmonisation et de reconnaissance mutuelle des programmes et des activités de supervision de la sécurité.

3. GROUPES REGIONAUX

3.1 Les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre des plans de navigation aérienne jouent un rôle fondamental dans le développement des solutions régionales pour les systèmes CNS/ATM, la coordination interrégionale et l'harmonisation des systèmes.

3.2 Ces groupes passent en revue, de manière périodique, les carences dans les domaines de la navigation aérienne et recueillent des informations sur l'état de mise en œuvre des différents plans et programmes convenus.

3.3 Ces groupes ont recours, dans l'exécution de leurs tâches, à la création de sous-groupes et d'équipes de travail spécialisées pour assurer une bonne analyse des différents domaines de la navigation et identifier les solutions appropriées et adéquates de planification et de mise en œuvre. Depuis leur création, des progrès considérables ont été enregistrés en matière de navigation aérienne.

4. **RENFORCER LA SECURITE PAR LE BIAIS DES SOLUTIONS REGIONALES**

4.1 Les Etats africains sont d'avis que le renforcement de la supervision de la sécurité devrait s'appuyer sur des solutions régionales. Ces solutions peuvent comprendre :

- a) **implication des organisations régionales spécialisées dans les activités du programme de supervision de la sécurité de l'OACI et dans tous les autres audits de sécurité** : Cette démarche est de nature à favoriser une meilleure coordination, un partage des informations et des données sur la généralisation des bonnes pratiques et permet de consolider l'expertise. Dans ce cas, il est proposé d'envisager la participation des organisations régionales à tous les audits de sécurité.
- b) **Stratégie unifiée** : les Etats africains appuient l'initiative de créer des organisations régionales ou sous-régionales de supervision de la sécurité (RSOO) et demandent instamment à l'OACI de fournir des informations sur les progrès de la mise en œuvre.

5. **CONCLUSIONS**

5.1 Les solutions régionales sont de nature à favoriser la pérennité des solutions retenues pour les activités liées à la supervision de la sécurité.

5.2 Les Etats africains sont d'avis que la supervision régionale de la sécurité permettra de renforcer la supervision de la sécurité dans les régions.

6. **SUITE A DONNER PAR LA CONFERENCE :**

6.1 Les Etats africains invitent la Conférence à:

- a) examiner et discuter les propositions de solutions régionales formulées au paragraphe 4.1 de la présente note ;
- b) demander à l'OACI et d'autres parties d'examiner la proposition d'associer les organisations régionales dans les audits de sécurité prévus dans les Etats membres.